

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 220 Subvention à l'Association d'Histoire et d'Archéologie du XXe arrondissement de Paris (20e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4, L 2313-1 et L 2511-
et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution
d'une subvention de fonctionnement à l'Association d'Histoire et d'Archéologie du 20e arrondissement de
Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 4 juin 2012;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.980 euros est allouée à l'Association d'Histoire et
d'Archéologie du 20e arrondissement de Paris, A.H.A.V. dont le siège social est situé Maison des
Associations du 20e arrondissement, 1-3 rue Frédérick Lemaître à Paris, 20e, pour lui permettre de
poursuivre ses activités en faveur d'une meilleure connaissance de l'histoire du 20e arrondissement.
D07746 /2012_02843 / 54008

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris
de 2012, nature 657483, rubrique 324, LigneVF40002, provision pour subvention de fonctionnement au
titre du patrimoine